

Le vaccin contre la polio (VAI)

Polio Vaccine (IPV)

Au cours des 50 dernières années au Canada, l'immunisation a sauvé un plus grand nombre de vies que toute autre mesure sanitaire.

Qu'est-ce le vaccin contre la polio (VAI)?

Le vaccin contre la polio protège contre l'infection par les trois types de virus de la polio. Il porte le nom de vaccin antipoliomyélitique inactivé (VAI) et il est approuvé par Santé Canada.

Qui devrait se faire administrer le vaccin contre la polio?

Le VAI est administré habituellement en une dose de rappel aux adultes qui ont déjà reçu une série de vaccins contre la polio lorsqu'ils étaient enfants ou courent des risques accrus de contracter le virus : par exemple, les adultes qui se rendent travailler ou qui voyagent dans une région du monde où la polio est encore présente, ou encore les travailleurs de la santé, dont les laborantins, qui peuvent être exposés aux excréments humains.

Les personnes qui n'ont pas été vaccinées et qui pourraient être exposées au virus de la polio à cause du travail ou d'un voyage devraient aussi se faire vacciner. Elles auront besoin de trois doses. Les deux premières sont administrées à un intervalle de 4 à 8 semaines; et la troisième, de 6 à 12 mois plus tard.

Pour les jeunes enfants, le vaccin contre la polio est habituellement combiné à d'autres vaccins, comme ceux contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B ou l'*Haemophilus influenzae* de type b.

Pour de plus amples renseignements sur les vaccins combinés, consultez la fiche:

- [HealthLinkBC File n° 15b Le vaccin contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la polio et l'*Haemophilus influenzae* de type b \(DCaT-VPI-Hib\)](#)
- [HealthLinkBC File n° 105 Le vaccin \(DTCa-HB-VPI-Hib\) contre la diphtérie, le tétanos, la](#)

[coqueluche, l'hépatite B, la poliomyélite et l'*Haemophilus influenzae* de type b](#)

Une série de doses du VAI peut aussi être administrée aux bébés et aux enfants qui sont déjà protégés contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et l'*Haemophilus influenzae* de type b grâce à d'autres vaccins.

Quels sont les avantages du vaccin contre la polio?

Ce vaccin constitue la meilleure façon de se protéger contre la polio, une maladie grave et parfois mortelle. Lorsque vous êtes vacciné, vous contribuez également à protéger les autres.

Quelles sont les réactions possibles?

Les vaccins sont très sécuritaires. Il est bien plus sûr de se faire vacciner que de contracter la polio.

Les réactions courantes à ce vaccin peuvent inclure de la fièvre, ainsi que de la douleur, de la rougeur ou de l'enflure au point d'injection.

De l'acétaminophène (p. ex. du Tylenol®) ou de l'ibuprofène* (p. ex. de l'Advil®) peuvent être administrés pour traiter la fièvre ou l'irritation. Il ne faut pas donner d'AAS (p. ex. de l'aspirine) aux personnes de moins de 18 ans en raison des risques de syndrome de Reye.

*Ne donnez pas d'ibuprofène aux enfants de moins de 6 mois sans en parler d'abord avec votre fournisseur de soins de santé.

Pour de plus amples renseignements sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le syndrome de Reye](#).

Il est important d'attendre 15 minutes à la clinique après toute vaccination, car il existe un risque très rare – moins d'un cas sur un million – de subir une réaction allergique appelée anaphylaxie, qui peut être fatale. Les symptômes peuvent se présenter

sous forme d'urticaire, de difficultés respiratoires ou d'enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si cette réaction se produit, votre fournisseur de soins de santé sera en mesure de la traiter. Le traitement d'urgence consiste en l'administration d'épinéphrine (adrénaline) et le transport par ambulance vers le service des urgences le plus proche. Si ces symptômes apparaissent après votre départ de la clinique, appelez au **9-1-1** ou au numéro d'urgence de votre région.

Il est important de toujours signaler à votre fournisseur de soins de santé toute réaction grave ou inattendue.

Qui ne devrait pas recevoir de vaccin contre la polio?

Si votre enfant ou vous-même avez déjà eu une réaction qui aurait pu être fatale après avoir reçu une dose d'un des vaccins contre la polio ou à l'une de leurs composantes, dont la néomycine, la streptomycine et la polymyxine B, informez-en votre fournisseur de soins de santé.

Le rhume ou toute autre maladie bénigne ne devrait pas justifier le report de l'immunisation. Cependant, consultez votre fournisseur de soins de santé en cas de doutes.

Qu'est-ce que la polio?

La polio est une maladie causée par une infection virale. Bien que la majorité des cas de poliomyélite soient asymptomatiques, il arrive qu'elle cause la

paralysie des bras ou des jambes, voire la mort. La paralysie survient dans environ un cas d'infection sur 200.

La polio peut se transmettre par le contact avec les selles d'une personne infectée. L'infection peut se produire lorsqu'on mange des aliments ou qu'on boit de l'eau qui sont contaminés par des selles.

Grâce à la vaccination, la polio a été éliminée presque partout dans le monde. En 1994, le Canada a été certifié « pays sans polio ». Cela dit, la vaccination demeure la meilleure protection d'ici à ce que la polio soit éradiquée sur toute la planète.

Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles associés à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples renseignements sur le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 119 L'Infants Act \(Loi sur la petite enfance\), le consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit et l'immunisation.](#)



ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control
Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/more/resources/healthlink-bc-files ou votre service de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, visitez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.